

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2008

L'an deux mille huit le 27 Juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Emile CABROL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames CHENE, MELCHIOR, MONNEREAU, REGIS,
Messieurs ANDREU, DAVID, FEDOU, FOURNIER, GUSTAVE, IZART, MAZEAU, MEDINA,
OTAL, VALLARD.

Madame GENAILLE, excusée donne pouvoir à Monsieur ANDREU
Madame LAPORTE, excusée donne pouvoir à Monsieur CABROL
Madame ROCA, excusée donne pouvoir à Monsieur MAZEAU
Monsieur MALET, excusé donne pouvoir à Monsieur MEDINA

Monsieur FEDOU donne lecture du compte-rendu de la séance du 7 avril 2008; ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame MELCHIOR est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Modification du Plan Local d'Urbanisme.
- Approbation du plan d'action pour la réalisation d'un Agenda 21 communal
- Approbation du projet de la Maison des Associations
- Tirage au sort des jurés d'assises
- Nomination du Délégué au Syndicat de l'environnement
- Délégation de signature aux agents de la DDE
- Indemnité de conseil au Trésorier Principal
- Rapport du Syndicat des Transports
- Création et renouvellement de postes
- Demandes de subventions
- Travaux d'éclairage public chemin piétonnier du Ranch
- Questions diverses

1/ MODIFICATION DU PLU

Monsieur Fédou expose au Conseil Municipal les options qui ont été discutées en Commission d'Urbanisme concernant le choix de la procédure de révision du PLU.

La révision, solution qui avait été retenue afin de permettre l'implantation du hangar près de la station d'épuration, s'avère inutile, puisqu'il nous a été confirmé l'impossibilité de mettre le terrain prévu en zone constructible.

De ce fait, la commission propose une simple modification du PLU, qui permettrait non seulement d'ouvrir à la construction les terrains classés en zone 2AU mais aussi de modifier certains articles du règlement.

Les 2 secteurs concernés par la modification sont : le secteur Massebiau et le secteur Leucate.

Secteur Massebiau : Une demande de ré-étude des espaces verts communs est en cours ainsi qu'une diminution des logements T2, ainsi que la création d'une piste cyclable. Cette action est menée conjointement par les commissions d'environnement et d'urbanisme.

Secteur Leucate : Après approbation de la modification concernant les terrains de Massebiau, Monsieur Fédou quitte la séance pour le débat concernant les terrains de Leucate dont il est propriétaire.

Le type de constructions admises sur ces terrains fera l'objet d'une étude et d'une prochaine discussion.

Le Conseil Municipal, moins une abstention (Mr Vallard) et en l'absence de Mr Fédou, donne son accord pour l'ouverture à l'urbanisation des terrains du secteur Leucate.

2 / APPROBATION DU PLAN D'ACTION POUR LA REALISATION D'UN AGENDA 21 COMMUNAL

Dans le but d'accentuer une démarche écologique bien engagée (station d'épuration, jardin public...) et afin d'avoir une approche plus élargie et encore plus structurée sur les questions environnementales, la commune envisage de devenir Agenda 21. La commission municipale sera composée de Madame Régis, Messieurs Fédou et Vallard. Son rôle sera de mettre en place les projets et d'en suivre la mise en œuvre.

Afin de l'aider dans cette tâche, il sera créé conjointement une commission extra-municipale. Son rôle sera d'aider au dialogue, d'établir le lien entre la population et la mairie, de participer à l'élaboration des projets, à l'établissement des diagnostics, et éventuellement de partager les expériences.

Le Conseil Municipal, moins deux abstentions (Messieurs Andreu et Ota), donne son accord

3/ APPROBATION DU PROJET DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente et commente les plans de la Maison des Associations, établis par l'architecte Monsieur GAGNO et étudiés par la commission municipale en charge du projet.

Le financement se présente comme suit :

a) Les dépenses :

Devis descriptif & estimatif :.....	569 075 €
Honoraires de l'architecte (12% du HT) :.....	68 289 €
TVA	124 923 €

<u>Total</u> :.....	762 287 €
---------------------	------------------

b) Les recettes :

Recettes (inscrites au budget 2008)	138 000 €
Subvention du Conseil Général :.....	270 000 €
Récupération de la TVA (15,482 %) :.....	98 600 €

<u>Total</u> :.....	506 600 €
---------------------	------------------

<u>c) Besoin de financement :</u>	255 687 €
--	------------------

Le projet de maison des associations est adopté à l'unanimité.

4/ TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Le tirage au sort de 3 noms sur la liste générale électorale donne le résultat suivant :

Mme LORION Marie-Jeanne épouse ROYER , demeurant 6 chemin de Bouzigues à St Genies

Mr SALVIAC Maurice, demeurant 8 rue du Barthié à St Genies

Mr CASTAGNÉ Davy, demeurant 6 impasse des Rullets à St Genies

5/ NOMINATION DU DELEGUE AU SYNDICAT DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur Medina est élu par le Conseil Municipal délégué titulaire au Syndicat Mixte pour la Protection de l'Environnement.

6/ DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DDE

La délégation de signature aux agents de la DDE pour l'instruction des permis de construire et déclarations préalables est adoptée à l'unanimité.

7/ INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PRINCIPAL

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, une nouvelle délibération est nécessaire pour le versement de l'indemnité de conseil au trésorier principal.

Accord du Conseil Municipal

8/ RAPPORT DU SYNDICAT DES TRANSPORTS

Mr Mazeau commente le rapport d'activité du SITPRT (Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine).

En 2007, le SITPRT représente au Syndicat Mixte des Transports en Commun 20 communes de l'agglomération soit 77000 habitants (recensement de 1999).

En avril 2007, une étude a été lancée visant à définir les exigences techniques et financières de la desserte du territoire du Syndicat en prenant en compte les divers modes : bus, navette, transport à la demande, train. Un cahier des charges est réalisé et validé en octobre 2007.

Les finances du SMTC : les propositions de nouvelle répartition des charges entre les 3 collectivités territoriales (Communauté d'agglomération, SICOVAL, SITPRT) depuis le retrait du Conseil Général, sont jugées incompatibles avec les moyens financiers des communes. Il a été donc décidé d'en rester à la règle statutaire.

Mr Andreu informe le Conseil qu'une demande a été faite pour que St Genies bénéficie du service des Transports à la Demande.

/ CREATION ET RENOUVELLEMENT DE POSTES

Compte tenu des effectifs du centre de loisirs , il est proposé de créer 4 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe occasionnel pour 6 mois.

Monsieur le Maire propose, en outre, de recruter sur un poste définitif à temps complet l'agent recruté en CAE depuis 2 ans pour le centre de loisirs et qui s'occupe actuellement du projet d'accueil des jeunes.

La création et le renouvellement des postes sont adoptés à l'unanimité.

10/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

Les demandes de subventions suivantes seront déposées au Conseil Général :

Réfection des sanitaires de l'école maternelle	9 995.70 € HT
Achat de mobilier et matériel pour l'école.....	1 474.14 € HT
Tables pour le centre de loisirs.....	875.00 € HT
Traceur terrain de football	390.00 € HT

11/ TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN PIETONNIER DU RANCH

Les travaux consisteront en l'installation de 5 pôles lumineux.

Le coût total du projet est estimé à 11 654 € H.T. et la part communale égale à 3 375 €.

La dépense des travaux d'éclairage public du chemin piétonnier du Ranch est acceptée à l'unanimité.

11/ QUESTIONS DIVERSES

Nouveaux horaires de l'école à partir de septembre

Suite à la réforme des rythmes de la semaine scolaire, il convient de répartir les 24 heures de travail obligatoire en 8 ou 9 demi-journées. L'Inspection d'académie de notre secteur a souhaité harmoniser les horaires sur la Communauté de communes. La proposition faite, en concertation avec les élus, l'inspection d'académie et les directeurs et directrices des écoles, est la suivante

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-16h30

Le mercredi : 9h00-12h00

Les cours de soutien scolaire auraient lieu les mardis et jeudis de 13h00 à 14h00.

De nouvelles propositions ont été faites par le Conseil d'école réuni fin juin.

L'Académie décidera en dernier ressort de l'organisation retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30